



Demande de location de la forêt communale à Hostert



Coordonnées

Association / Entreprise	
Nom et prénom du responsable	
N° et rue	
Code postal et localité	
Téléphone	
GSM	
E-Mail	

Nom de la manifestation	
Réservation	du _____ au _____
Date de la manifestation	

Locaux à louer

Forêt communale	<input type="checkbox"/>
-----------------	--------------------------

Fait à : _____

Date : _____

Signature du responsable (*avoir lu et accepté les conditions générales*) _____

CASE RESERVEE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

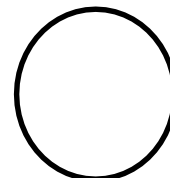
Taxe à payer: _____

Cautions à payer: _____

Remarques divers : _____

Rambrouch le, _____

Accord du bourgmestre,



Informations importantes :

- La présente demande doit être déposée **au moins 15 jours avant la date de la réservation** auprès du guichet communal.
- **L'état des lieux et la remise des clefs** (Service technique – Riesenhauff : **621 222 163**) doivent être effectués **au plus tard 24 heures avant la réservation, du lundi au vendredi entre 07h00 et 16h00**.
- Afin d'éviter toute contestation concernant l'état de propreté de la salle **avant et après la location**, la personne ayant réceptionné la salle et reçu la clé d'accès **doit obligatoirement être présente lors de l'état des lieux et de la restitution de la clé**.
- En dehors des heures de travail (lundi à vendredi, de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00), **une permanence est assurée exclusivement pour les urgences liées à la réservation du centre culturel**. En cas de besoin, veuillez contacter le numéro suivant : **23 64 09 62**.